

# Enquête publique – ferme éolienne du Nilan à St Sulpice des Landes

Courriels reçus le 22/05/2017

Message du 22 mai 2017 : 17 h 40

objet | Ferme éolienne du Nila

Madame le commissaire-enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe un courrier, adressé à vous par Benoit de Dieuleveult, président de l'Association de Défense du Patrimoine des Landes Libres, dont je suis le secrétaire. Je le joins à ce mail en signe de soutien : j'en partage les observations et les interrogations.

J'ai 38 ans, je suis marié, j'ai 3 enfants, j'habite la région parisienne et je suis journaliste au Figaro, spécialiste du tourisme.

J'ai hérité il y a quelques années d'une ancienne ferme : la Haute Orgerie, à Saint Sulpice des Landes.

Cette longère, dont les parties les plus anciennes datent probablement du XVII<sup>ème</sup> siècle, représente, pour ma femme et moi, un projet d'avenir. Nous avons déjà investi plusieurs dizaines de milliers d'euros dans la restauration de son toit et nous savons qu'à l'avenir, nous y engagerons des travaux importants avec les entreprises locales. Notre objectif est d'en faire un lieu d'accueil destiné aux citadins des 3 grandes métropoles de la région : Nantes, Rennes et Angers. Nous sommes convaincus, et je le suis d'autant plus que c'est mon métier, que le patrimoine rural environnant, admirablement préservé, est un véritable atout pour cette maison et le pays alentour. Les Français partent de plus en plus en vacances, de moins en moins loin et de moins en moins longtemps. Où voulez-vous que les centaines de milliers de citadins relativement aisés habitant le grand ouest partent en vacances dans les années qui viennent? En Vendée? En Bretagne? Ou en Loire-Atlantique?

Je pense que ce territoire possède de précieuses ressources mais qu'elles doivent être protégées et valorisées. Si ce patrimoine perd de son authenticité, ma femme et moi devons sans doute réfléchir une deuxième fois à notre projet et alors, qu'advient-il de notre vieille maison? Etant donné son état (elle n'est pas habitée depuis une dizaine d'années), je doute fort que nous retrouvions un acheteur dans une zone dont le marché immobilier n'est pas franchement dynamique.

A notre niveau local, nous sommes une fois de plus confrontés à un choix de société global : de quel progrès voulons nous? Face à l'urbanisation rampante de nos espaces ruraux, protéger l'environnement et le patrimoine rural représente un progrès bien plus durable (et plus rentable économiquement), que la course au développement. Il y a trop de ronds-points, trop de zones commerciales et de parkings, et bien peu de chemins creux, de haies, de marres et de forêts... A votre avis, que viennent chercher en France les millions de touristes qui nous visitent chaque année? Des zones commerciales et des parkings ou des paysages bucoliques? Le bocage nantais est extraordinairement exotique pour les habitants de Pékin ou de Shanghai; j'ose même croire qu'il l'est pour nombre d'enfants de nos grandes villes de France.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose au projet de la ferme éolienne du Nilan.

Je me tiens à votre disposition si vous souhaitez découvrir avec moi la ferme de la Haute Orgerie, les champs (nos vaches sont bio), les bois et les chemins creux qui l'entourent : vous verrez, c'est très beau.

Respectueusement,  
Guillaume de Dieuleveult  
06 79 36 46 07

+ pièce jointe : copie du courrier de Benoît de Dieuleveult

Mon nom est Caroline de Dieuleveult. Nous sommes propriétaires avec mon mari de la ferme du Coudray située à 1.7 Km du champ éolien du Nilan.

Au cours des dernières années nous avons investis tout notre argent (plusieurs dizaines de milliers d'euros) et tout notre temps pour rénover cette ferme.

Que cherchions nous ?

- A mettre en valeur ces bâtiments agricoles anciens et désaffectés qui autrement seraient devenus des ruines.
- A participer à la revitalisation de cette région à laquelle nous sommes attachée depuis plusieurs générations.
- A créer un lieu préservé du bruit des villes pour y accueillir nos enfants, notre famille, nos amis.

Le projet du Nilan, si il est mené, va nous causer plusieurs préjudice importants :

- Préjudice visuelle : les 3 éoliennes seront très visibles depuis notre maison comme le montre la vue 7 de l'étude d'impact visuelle.  
Les éoliennes émergeront très largement au-dessus des arbres.  
Si le projet devait se réaliser nous demanderons un rideau végétal de 220m, du côté ouest de la route qui mène de la D29 au Coudray
- Préjudice sonore : les 3 éoliennes seront quasiment alignées dans l'axe de notre maison et dans la direction des vents dominants  
Nous considérons qu'il y a donc un risque de nuisance sonore. Hors aucune étude sonore n'a été réalisé chez nous.  
Nous demandons donc que cette étude soit réalisée préalablement à la validation de ce projet et que son résultat nous soit communiqué.
- Préjudice financier : notre maison va perdre une partie de sa valeur du fait de la proximité avec ces installations industrielles géantes.  
Nous demandons que ce préjudice soit évalué et qu'un dédommagement nous soit proposé.  
Comment accepter l'injustice qui consisterait à ce que ces éoliennes rapportent de l'argent aux propriétaires des terrains sur lesquelles elles sont installées et en coûtent aux propriétaires voisin ?

Par ailleurs nous avons été stupéfait de lire d'ans l'avis de l'autorité environnementale « Il n'est recensé aucun monument historique, site classé ou inscrit à proximité de la zone d'exploitation ». C'est une contre vérité ! Notre maison est mitoyenne du Château du Coudray. Ce château dont les parties les plus anciennes datent du 18<sup>ème</sup> siècle et les parties les plus récentes du 19<sup>ème</sup> est un élément très important du patrimoine culturelle de la comune. Outre le château du Coudray de nombreux monuments historiques se trouvent à proximité : la chapelle du vieux bourg, le Château de la Motte Glain, le Château de la Petite Haie. Défigurer le paysage dans lequel se situent ces monuments c'est clairement dégrader notre patrimoine, l'héritage commun de tous les habitants de cette région.

De plus ce projet est aussi incomplet : pas d'étude hydrologique, pas d'étude de raccordement électrique, une étude acoustique incomplète, pas d'étude du risque lié à la très grande proximité d'un gazoduc. C'est un projet de technocrate monté depuis Paris et ignorant, pour ne pas dire méprisant la situation locale.

Enfin ce projet est définitivement le projet de trop, le projet de la « saturation paysagère » pour reprendre les termes de l'autorité environnementale.

Nous comptons donc sur vous pour émettre un avis négatif et pour que ce projet ne se réalise pas.

Dans l'attente de vos réponses je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations.

Caroline de Dieuleveult